

Zeitschrift: D'égal à égale!
Herausgeber: Bureau de l'égalité de la République et Canton du Jura
Band: 14 (2014)

Artikel: Le temps partiel pour les hommes réglera-t-il les problèmes d'égalité?
Autor: Fleury, Angela
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-976397>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le temps partiel pour les hommes réglerait-il les problèmes d'égalité ?



Par Angela Fleury

Cheffe du Bureau de l'égalité entre femmes et hommes

Cette édition 2014 de la revue d'égal à égalE apporte un éclairage particulier sur la conciliation entre emploi et famille au travers du travail à temps partiel des pères. Le titre « Temps partiel. Pour des hommes 100 % performants » postule l'idée que la réduction du temps de travail des hommes contribue à une pleine performance dans tous les domaines de leur vie.

La lecture de cette publication vous aidera sans aucun doute à vous positionner par rapport à son titre, aux observations générales sur le temps partiel, aux enjeux que représente le temps partiel des hommes ainsi qu'aux situations concrètes mises en exergue à l'échelle de notre région.

Le temps partiel féminin, socle du modèle familial contemporain

Le modèle traditionnel de la famille, c'est-à-dire l'homme pourvoyeur économique qui travaille à plein temps et la femme en charge des tâches ménagères et de l'éducation des enfants sans activité rémunérée, est aujourd'hui en perte de vitesse. Actuellement, le modèle qui prédomine est celui du père travaillant à plein temps et de la femme exerçant une activité à temps partiel, de manière à consacrer du temps aux enfants. Ce mode de fonctionnement permet certes aux femmes d'acquérir une certaine indépendance

Remarque: L'Office fédéral de la statistique considère qu'un travail est à temps partiel dès qu'il est en dessous d'un taux d'activité de 90 %. /EGA

financière, mais surtout de mettre à profit leur formation. Rappelons également que le maintien d'une activité professionnelle après l'arrivée des enfants protège les femmes d'une dévalorisation des qualifications acquises.

Travail à temps partiel en Suisse et comparaison européenne

En 2013, environ un tiers des personnes actives résidant en Suisse travaillent à temps partiel. En comparaison internationale (UE et AELE), en 2007, la Suisse se place en tête de peloton, juste derrière les Pays-Bas (46 %) et bien devant ses voisins, l'Allemagne (25.6 %), l'Autriche (22 %), la France (17.2 %) et l'Italie (13.3 %). /EGA

Redéfinir la norme du travail masculin

Idéalement, la norme du travail à plein temps, associée au travail rémunéré masculin, devrait être redéfinie de manière à laisser la possibilité tant aux femmes qu'aux hommes de participer de façon équitable au monde du travail ainsi qu'à la prise en charge des tâches dans la sphère privée.

D'après les chiffres 2013 de l'Office fédéral de la statistique, 58 % des femmes qui exercent une activité professionnelle ont un emploi à temps partiel, alors que du côté des hommes, ils ne sont que 14 %. Le temps partiel pour les hommes, est-ce une utopie ? Quels sont les enjeux sous-jacents de cette question ? Les employeurs sont-ils peu enclins à accepter ce type de demande de la part de leur personnel masculin ? Cette dérogation à la norme du travail masculin à temps complet fait-elle face à de

réels problèmes d'organisation du travail? Qu'est-ce qui retient les pères de réduire leur activité pour participer davantage aux tâches de la vie familiale?

Contributions

Pour répondre à ces interrogations, la présente publication donne la parole à différents acteurs et actrices. Mme Elisabeth Baume-Schneider, Ministre de la Formation, de la Culture et des Sports, évoque les opportunités et les risques du travail à temps partiel, pour les femmes comme pour les hommes. Mme Nicole Langenegger Roux, Présidente de la Conférence suisse des déléguées à l'égalité et Cheffe du Secrétariat à l'égalité et à la famille du canton du Valais, questionne, quant à elle, le temps partiel sous l'angle des inégalités entre femmes et hommes.

Des entreprises jurassiennes évoquent leur expérience du travail à temps partiel. Mais force est de constater, que dans le privé comme dans le public, ce type de situation est peu fréquent. Encore moins dans le secteur secondaire; c'est pourquoi ce dernier est mis en lumière avec deux témoignages de responsables d'entreprises régionales, Biwi SA à Glovelier et Louis Bélet SA à Vendlincourt. M. Patrick Wagner, chef du Service des ressources humaines, dresse un état des lieux sur cette question à l'Administration cantonale jurassienne. La section Jura-Bienne de l'association HR, société de gestion des ressources humaines, expose ses réflexions sur la question via sa présidente, Nicole Ventura-Montavon. Un éclairage particulier sur le travail à taux réduit est apporté par la directrice RH du CSEM à Neuchâtel, Mme Anne-Marie Van Rampae, qui évoque une autre forme de travail, le partage de poste ou *jobsharing*.

Des témoignages d'hommes employés à temps partiel pour des raisons familiales sont également rapportés dans cette publication. Parmi eux, deux personnes exerçant un métier technique dans un atelier de production, secteur où la norme est le travail à temps plein, et un infirmier, domaine traditionnellement féminin et dans lequel le temps partiel est plus fréquent.

La parole est également donnée à des associations promouvant le rôle de père: l'Association jurassienne pour la coparentalité (AJCP) et l'Association masculinités.ch, notamment pour son

projet « L'homme à temps partiel » mis en œuvre en Suisse alémanique.

Tout au long de la revue, des éléments descriptifs du temps partiel et plus particulièrement du temps partiel des hommes y sont exposés dans des encadrés.

Le temps partiel des hommes pour plus d'égalité

Pour répondre à la question de départ, oui, le temps partiel pour les hommes peut contribuer à changer les mentalités dans le monde du travail, pour une meilleure répartition et un meilleur équilibre des domaines professionnel et privé.

Afin de développer l'implication des hommes dans la conciliation et tendre ainsi vers plus d'égalité entre femmes et hommes, il convient d'inciter les pères ou futurs pères, comme le suggère l'outil didactique Profil+ (voir encadré), à s'interroger sur leur engagement au sein du noyau familial. Cet exercice est parfois ardu, d'autant que le travail réalisé dans la sphère familiale est peu reconnu socialement et non rémunéré. Toutefois, malgré les difficultés, le bénéfice pour les pères n'est pas nul, puisqu'il permet une répartition plus égalitaire des tâches et qu'il renforce le lien parental. Il faut également affaiblir les résistances du marché du travail et convaincre les employeurs des bénéfices de cette forme de travail. Mais il convient aussi de l'accompagner de mesures politiques permettant de réduire les risques inhérents au temps partiel.

Car, répétons-le, travailler à temps partiel, c'est gagner en performance pour beaucoup d'autres aspects de la vie!

PROFIL + est un outil de sensibilisation visant à préparer les étudiant·e·s du secondaire II au passage à la vie active et à développer des modèles de vie en accord avec leur époque. Il propose un programme pour les jeunes femmes – Oser la carrière professionnelle – et pour les jeunes hommes – Oser la conciliation famille-travail. Profil + est un projet commun des Bureaux de l'égalité de toutes les régions de Suisse. /EGA